

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12
Présents : 9
Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 15 DECEMBRE 2025

N° D2025 044

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

Mmes, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire) Mme Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) M. Florent PATIN (pouvoir donné à M. J-C LAMBERT)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre KLEIN

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date de l'affichage : 9 décembre 2025

OBJET : SIGNATURE DE LA CTG 2026- 2030

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf et de 9 communes ou regroupement de communes pour la période 2021-2025.

Cette CTG arrivant à terme, une nouvelle Convention Territoriale Globale doit être signée avec la CAF, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

La signature d'une CTG, n'a pas d'incidence sur les compétences des communes et des EPCI.

La nouvelle CTG prévue pour la période 2026-2030 doit être signée avant le 31 mars 2026, avec une période de rétroactivité possible de 3 mois.

Cette convention intègre un diagnostic, un plan d'action validée en comité de pilotage, un échéancier.

Toutes les communes du territoire de la CCDSV sont invitées à délibérer et à signer la CTG, outil d'échanges et de discussion autour des enjeux de la Petite Enfance, de l'Enfance / Jeunesse, de la Parentalité et de la Vie Sociale.

Il est proposé que la commune de SAINT-BERNARD signe la CTG 2026-2030 avec la Caf, la CCDSV et les autres communes du territoire qui le souhaitent.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de la CTG ci-jointe,
- Autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale,
- Autorise le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique, et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et en lien avec la CTG.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre KLEIN

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20251215-D2025_044-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
et affichage du 19/12/2025

J. KLEIN